Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE2026064-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération n°2026/06/4

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Odile ROSNARHO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Titouan COUPRY, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Mathilde DINARD a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Henri PERRONNO a donné pouvoir à Richard POTEL, Nathalie MARCHAL a donné pouvoir à Lukrecja MILCENT, Frédéric PIDANCIER a donné pouvoir à Isabelle ARZ
	Secrétaire de séance :	Odile ROSNARHO
	Date de convocation :	22 juin 2026

Objet : Construction d'une salle de sport - attribution du lot fourniture et pose de sondes géothermiques – rectificatif

Monsieur Richard Potel rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2026/04/27/7 en date du 27 avril 2026, le lot "fourniture et pose de sondes géothermiques" a été attribué à l'entreprise AQUASSYS DOL FORAGE située à Dol de Bretagne.

Or, une coquille s'est glissée sur le montant de l'offre. Le montant s'élève à 22 025 € HT et non pas à 20 375 € HT tel qu'indiqué sur la délibération en question.

Monsieur Richard Potel précise que cette erreur ne remet pas en cause le classement des offres, l'offre de l'entreprise AQUASSYS DOL FORAGE restant la plus avantageuse économiquement.

Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de rectifier la délibération n°2026/04/27/7 en date du 27 avril 2026 et précise :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE2026064-DE

Article1 : ATTRIBUE les marchés aux entreprises suivantes :

N° Lots	Intitulé des lots	Attributaire	Montants HT
17	Photovoltaïque	CHENAIS ENERGIE - Nantes	51 701 €
18	Fourniture et pose de sondes géothermiques verticales	AQUASSYS DOL FORAGE Dol de Bretagne	22 025 €

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document et à rendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

La Secrétaire de séance,
Odile ROSNARHO.



